

Didier Le Gac

Député
3^e circonscription du Finistère

Renaissance
MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

didier.legac@assemblee-nationale.fr • www.didierlegac.bzh

Communiqué de Presse

19 juillet 2023

La loi Le Gac contre le dumping social dans le transmanche est votée

Ce mercredi 19 juillet après-midi l'Assemblée nationale a définitivement adopté en seconde lecture à l'unanimité, la proposition de loi de Didier Le Gac visant à lutter contre le dumping social dans le secteur du transmanche et à renforcer la sécurité du transport maritime.

Mobilisé sur ce sujet avec l'ensemble des acteurs du maritime français, le député se réjouit du travail législatif transpartisan qui est venu enrichir sa proposition de loi initiale. Loi d'initiative parlementaire, il se félicite également du soutien inconditionnel du Secrétaire d'Etat à la Mer, Hervé Berville, du Gouvernement, et des Régions concernées, tout au long de l'examen du texte.

Ainsi, un peu plus d'un an après le licenciement brutal par la compagnie P&O de près de 800 marins, il salue le vote de cette loi qui répond aux pratiques déloyales opérées dans ce secteur par certains armateurs. La loi instaure ainsi deux dispositifs : un salaire minimum imposé aux armateurs qui emploient des marins sur ces liaisons, et une parité obligatoire entre le temps de repos à terre et le temps d'embarquement. Des sanctions accompagnent le non-respect de ces obligations.

Ce texte, qui constitue une première étape inédite pour lutter contre le dumping social et défendre l'emploi des marins français, participe également à l'amélioration de la sécurité maritime et à la prévention des pollutions dans une des zones les plus fréquentées au monde.

Enfin, s'il se réjouit que le parlement britannique vient récemment d'adopter un texte similaire, il souligne que c'est désormais à l'Union Européenne et aux autres Etats de s'engager dans la même voie.

=> Pour rappel Didier Le Gac, député de la 3eme circonscription du Finistère, est membre de la Commission des Affaires Sociales et siège au Conseil Supérieur des Gens de Mer.

Contact Didier LE GAC : 06.73.39.59.17 - didier.legac@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire : 02.98.33.02.20 - 11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan